



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Réunion en présentiel – Salle de la Mairie à
Longeau - Percey
30 mai 2022 de 18h à 20h

Suivi par Aline RAILLARD
raillard@pays-langres.fr



Table des matières

1. PHASE SELECTION - Présentation de projets soumis au vote	4
1.1. « Communiquons ensemble pour mieux accueillir et intégrer les nouveaux habitants », porté par le PETR du Pays de Langres	4
1.2. GABRASROSA, une ferme pour le bien être du corps et de l'esprit	6
1.3. EMULSION(S) FORTE(S) Pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets culturels en Pays de Langres.....	11
2. PHASE PROGRAMMATION-Présentation de projets soumis au vote	15
2.1. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : Développement des circuits alimentaires de proximité en Pays de Langres, en utilisant le moteur de la restauration collective porté par le PETR du Pays de Langres.....	15
2.2. Etude d'opportunité et de faisabilité pour une organisation de la production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective à l'échelle du Pays de Langres porté par le PETR du Pays de Langres	16
2.3. Les soleils de Langres porté par le PETR du Pays de Langres	17
3. POINTS DIVERS :	18
3.1. Présentation des résultats de l'évaluation par le prestataire	18
3.2. Candidature LEADER.....	19
3.3. Clause de revoyure	20
4. MAQUETTE FINANCIERE :	21
Annexe 1 : marqueurs	22

Collège des élus		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Nicolas FUERTES – Représentant Ville de Langres Christophe BOURGEOIS – Représentant CCSF Sylvie BAUDOT – Représentante CCAVM Patrick VARNEY – Représentant le Montsaigeonnais Dominique THIEBAUD (Représentant PETR du Pays de Langres), Jacky MAUGRAS (Représentant CCGL), Henry LINARES (Représentant CCGL),	Daniel CAMELIN – Représentant Ville de Chalindrey Michel MARCHISET – Représentant CCSF	Armelle SIMON-VIREY – Représentante CCAVM
7 membres	2 membres	1 membres

Collège société civile		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Bernard CLEMENT – Représentant CDT – Association La voix de nos territoires Marie-Christine BLONDELLE – Représentante CDT – Association Séguisa Paul HENRY – Représentant CDT – Chambre des Métiers et de l'Artisanat Michel-Jean LABROUSSE – Représentant CDT – Association Club Gymnique Langrois Alain MARCHAL – Représentant CDT – Représentant CCGL Patrick BISCHBERGER – Représentant CDT – Association Club Nautique de la Liez »	Vincelette COMMERCON – Représentant CDT – Habitante François GOTTFROIS – Représentant CDT – Habitant Sophie THIRIOT – Représentante CDT - CIO	
6 membres	3 membres	0 membre

En présence de : Sophie SIDIBÉ (Directrice – PETR du Pays de Langres), Christine SALOMON (Région Grand Est – Autorité de Gestion) Aline RAILLARD (Chargée de mission LEADER – PETR du Pays de Langres)

Personnes excusées : Karine HURSON (Gestionnaire LEADER – PETR du Pays de Langres), Etienne PERROT – Représentant CCGL, Josiane MOILLERON – Représentante CCSF, Jean-Pierre GARNIER (Représentant Ville de Chalindrey), Mathieu THIEBAUT (Représentant CDT – ASSHM), Daniel RIBAUT (Représentant CDT – Association Régie Rurale du Plateau), Sébastien ZENDER (Représentant CDT – Actisud 52), Guy COLLIER – Représentant CDT – Association Club Athlétique Rolampontais Omnisports, Philippe GILLOT – Représentant CDT – Habitant, André KUNZELMANN – Représentant CDT – Habitant, Brigitte JANNAUD – Représentante CDT - UDAF

Le double quorum est atteint :

Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 13 membres titulaires et 5 membres suppléants soit 18 membres sur 24

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 6 membres titulaires et 3 membres suppléants soit 9 membres sur 14

M. THIEBAUD sera le rapporteur du Comité Technique.

1. PHASE SELECTION - Présentation de projets soumis au vote

1.1. « Communiquons ensemble pour mieux accueillir et intégrer les nouveaux habitants », porté par le PETR du Pays de Langres

Maître d'ouvrage : PETR

Statut : Collectivité publique

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 13/04/2022 au 31/12/2022

Projet de territoire : ORIENTATION 3 : OUVRONS LE PAYS DE LANGRES VERS L'EXTERIEUR

Objectif général : Mener une stratégie de communication

Fiche action 4 : Favoriser le « mieux vivre ensemble » et lutter contre l'isolement des personnes

Opération : renforcer la politique d'accueil en misant sur le service « accueil » notamment en direction des jeunes (impliquer les associations et les collectivités dans la politique d'accueil, développer la démarche de suivi des candidats, accompagner les employeurs dans la présentation des atouts du territoire, organiser des visites découvertes du territoire, des pots d'accueil)

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

Dans le cadre du projet de territoire 2014-2024, un des objectifs généraux a pour but de mener une stratégie de communication en élaborant et en mettant en œuvre une communication territoriale.

L'enjeu consiste en une meilleure appropriation de la stratégie territoriale de communication en faveur de l'accueil de nouveaux habitants :

- en apportant une cohérence dans l'image positive du territoire à transmettre,
- en poursuivant et le renforçant la démarche de prospection, d'installation et d'intégration des nouveaux habitants.

A l'automne 2020, toujours dans l'objectif de construire une véritable politique d'accueil, les élus du Comité Syndical du PETR du Pays de Langres ont validé l'idée de créer des outils de communication à destination des nouveaux arrivants sur le territoire. Un groupe de travail constitué d'élus et de chargés de communication des trois Communautés de communes a été mis en place. Il a été décidé de créer deux supports de communication :

- **Un guide d'accueil** qui a pour but d'informer les nouveaux habitants, et de faciliter leurs démarches d'installation. Intitulé « On attend que vous ! », ce guide d'accueil brossera un panorama des offres sur les thématiques suivantes : « Passons à table » - « Retrouvons-nous » - « Amusons-nous » - « Mettons-nous au vert » - « Vivons ensemble » - « Agrandissons la famille » - « Enrichissons-nous » - « Faisons-nous plaisir » - « Gardons la forme » - « Vieillissons ensemble » - « Pratiquo-pratique ».
- **Une vidéo** de 2 min, reprenant ces thématiques, à destination des réseaux sociaux aura pour objet de promouvoir le territoire du Pays de Langres et de donner une image positive de ce territoire

Dimension collective du projet

Le maître d'ouvrage de ce projet est le PETR du Pays de Langres.

Véritables outils de communication territoriale, ils seront le fruit d'un travail commun et partagé qui réunit des élus des trois Communautés de Communes et du PETR, les chargés de communication des trois Communautés de communes, l'animatrice Ressources humaines du PETR du Pays de Langres.

L'objet vise à articuler la communication des trois Communautés de communes à l'échelle du territoire dans un objectif de mutualisation des moyens :



- **autour du contenu**
En centralisant, mettant à jour et diffusant des informations par le biais d'une politique éditoriale commune : utiliser les mêmes messages pour un même territoire.
- **autour du contenant**
En inventorier les ressources, les moyens et les outils disponibles pour mettre en place des pistes de mutualisation. A titre d'exemple, la CCGL s'occupera de la création de la vidéo et la CCSF de la création du guide.
- **autour de la diffusion**
Le guide sera diffusé par les même voies de communication : publipostage, réseaux sociaux.
Des évènements sur chaque Communautés de communes marqueront le lancement de ces outils promotionnels.

Ancrage territorial

Pour les prestations qui ne pourront pas être réalisées par les techniciens des Communautés de communes ou du PETR du Pays de Langres, alors il est prévu de faire appel à des entreprises locales (impression par ex.).

Ces deux outils vont permettre aux habitants d'avoir une vue sur l'ensemble de l'offre de services du territoire du Pays de Langres.

Accessibilité

A destination des nouveaux habitants, ce guide servira de support pour que chacun en fonction de ses besoins (scolaires, alimentation, culture, sport, emploi, hébergement, etc.) trouvent les coordonnées et les contacts des services adéquats.

Le guide sera également distribué à l'ensemble des foyers du territoire du Pays de Langres dans le but de les informer de l'offre locale de services et existante sur la globalité du territoire du Pays de Langres. A chaque habitant de devenir ambassadeur du territoire !

La vidéo sera diffusée sur l'ensemble des réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn) et aussi sur les sites internet des Communautés de communes et du PETR du Pays de Langres. Les habitants pourront ainsi partager la vidéo sur leurs réseaux.

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

Véritable nouveauté sur le territoire, ce guide incarne une volonté politique de travailler ensemble sur le sujet de l'attractivité du Pays de Langres, en liaison avec l'agence d'attractivité et de tourisme de Haute-Marne.

Dépenses en HT		Ressources en HT	
Prestations diverses (créations, impressions, publication, distribution, vidéo, inaugurations ...)	42 760,00 €	LEADER	28 800,00 €
Salaire chargée de mission PETR animatrice ressources humaines / Accueil d'actifs	2 240,00 €	CD52 / Agence d'attractivité	7 200,00 €
		Autofinancement	9 000,00 €
TOTAL	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00 €

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

M. VARNEY pose la question de la présence des questions de mobilité sur ce guide. Céline JOFFRAIN, chargée de communication, indique que nous retrouverons cette thématique sous l'onglet « Retrouvons – nous ». Sophie SIDIBE précise que ce guide n'est pas exhaustif et donne des liens vers d'autres ressources locales. Il a deux objectifs : faciliter l'accueil de nouveaux habitants et faire de chaque habitant un ambassadeur. Pour cette dernière raison, ce guide sera également distribué à tous les ménages du pays de Langres et à ce titre, imprimé en 50 000 exemplaires.

Mr MULTON ajoute que ce guide est un atout pour pouvoir attirer des entreprises et rassurer des salariés prêts à s'installer sur le territoire.

Mr THIEBAUD précise que ce guide comprendra 32 pages.

Pour répondre à la question posée par le Comité technique, il y aura bien une version numérique consultable sur les sites de l'Office de Tourisme du Pays de Langres, le Conseil départemental, les Communautés de Communes et du PETR.

Pour finir, cet outil pourra servir également de base de données à l'agence d'attractivité.

Avis du Comité de programmation du 31 mai 2022 : projet sélectionné

Communiquons ensemble pour mieux accueillir et intégrer les nouveaux habitants / PETR du Pays de Langres

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

Experts (invités) :

Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	3
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	3
Marqueur 3	Ancrage territorial	4
Marqueur 4	Accessibilité	4
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	4

TOTAL Points 14

Points forts

Fiches d'identification

Inscription dans les priorités LEADER Oui Non

Inscription dans les priorités du Projet de territoire Oui Non

Statut du projet : est objet d'un projet de territoire d'innovation sociale (OIS) du territoire

Remarques du comité

Fiche action LEADER Fiche action #

Avis de CP sélectionné

Décision du comité

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 31/05/2022

Le vote a lieu à main levée.

M. Maugras, représentant de la CCGL ne prend pas part au vote

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

1.2. GABRASROSA, une ferme pour le bien être du corps et de l'esprit



Maître d'ouvrage : Groupement d'Intérêt Economique (GIE) GABRASROSA

Statut : privé

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : CCSF / National

Durée du projet : du 01/04/2022 au 31/12/2023

Projet de territoire : ORIENTATION 1 : OSONS NOS ATOUTS LOCAUX

Objectif général : Favoriser le développement économique / Développer des activités à partir des ressources locales (recyclage, circuits-courts, énergie, ressource en eau, patrimoine bâti, métiers d'art - savoir-faire artisanaux / Pierre-Bois-Osier-Végétal)

Fiche action 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Opération : soutenir les filières locales (patrimoine, métiers et savoir-faire artisanaux ; circuits courts et industrie ; ressource en eau – thermalisme ; osier – végétal ; démantèlement – recyclage ; tourisme vert)

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

Le projet a émergé de la volonté de construire une activité durable en milieu rural, en se basant sur les ressources disponibles sur le site du Moulin Jobard. En parallèle à une gestion du site par des pratiques agroécologiques, l'élaboration d'un modèle économique rentable et socialement durable restait indispensable.

La création du laboratoire de production de cosmétiques paysans, ainsi le développement d'une offre de soins psychothérapeutiques doux (équithérapie, médiation animale, olfactothérapie, hortithérapie...), a été initié en 2020.

Le projet s'appuie sur plusieurs constats :

- La demande en cosmétiques naturels, fabriqués à partir de matières premières locales, est en forte croissance.
- Dans un contexte de pertes de repères et d'un besoin de renouer avec la nature, la demande en matière de prestations et séjours permettant la reconnexion à soi est grandissante. La crise sanitaire n'a fait que renforcer le besoin de se retrouver, de prendre du temps pour soi pour soigner les relations familiales et amicales.
- La clientèle pour ces deux activités est assez proche, et la combinaison des deux activités permet d'optimiser le coût d'acquisition des clients.

Aujourd'hui, le projet présenté vise à permettre un changement d'échelle de la production de cosmétiques et une conquête de nouveaux segments de clientèle pour les activités thérapeutiques. En effet, le dossier LEADER porte sur des investissements sur l'extension du laboratoire nécessaire à la diversification de l'activité, des aménagements indispensables au développement de l'offre de soins et des actions de communication.

La montée en puissance de l'activité cosmétiques a été très rapide, bénéficiant de l'engouement pour les productions locales. A l'inverse, les activités thérapeutiques ont souffert des contraintes sanitaires et d'un certain repli des clients locaux, et notamment des institutions, littéralement paralysées dans leur fonctionnement.

Les effets attendus du projet sont multiples.

- La rationalisation de la production de cosmétiques doit permettre de cibler des marchés aujourd'hui inaccessibles. La vente en semi-gros ne sera possible qu'une fois que les capacités de production et de stockage seront optimisées, grâce à un gain de temps dans les différents processus de fabrication.
- Le développement d'une offre de séjour doit permettre de capter une clientèle trop éloignée géographiquement pour être intéressée par des prestations à l'unité. Le pouvoir d'achat et l'intérêt

pour les thérapies alternatives, limités localement, ne permettront pas de pérenniser les activités thérapeutiques, qui ont beaucoup souffert de la crise sanitaire.

- La diversification des activités et la possibilité de proposer des ateliers sur une journée complète grâce à l'aménagement d'une salle d'accueil / repas répond à la demande des bénéficiaires actuels (groupes issus d'institutions comme la Pension familiale Elsa de Langres, MILO...)

Le territoire couvert par l'action est le sud-est haut-marnais, puisque les partenaires impliqués dans le projet (fournisseurs de l'atelier cosmétique et prestataires de l'activité de séjours thérapeutiques) sont principalement localisés à proximité immédiate.

Dimension collective du projet

Le projet a été initié par Sarah BERNHARD et Dominique PAPIN, entrepreneurs individuels et co-fondateurs du GIE Gabrasrosa. C'est cette dernière structure qui porte le projet.

Sarah BERNHARD : formatrice en gestion d'entreprise agricole de longue date, chargée d'ingénierie au CFPPA de Fayl-Billot, elle mène de front son activité salarié et la gestion administrative et financière des différentes activités du site du Moulin Jobard. Elle détient également les compétences nécessaires à la gestion de l'atelier cosmétiques et la production des plantes à parfum et médicinales.

Dominique PAPIN : équithérapeute, somatothérapeute, il n'a pas pour autant oublié son métier de bûcheron et gère les aspects productifs de la ferme, notamment les soins au cheptel (chevaux et chèvres de Lorraine)

D'autres acteurs locaux sont associés au projet. Ainsi, plusieurs fermes voisines sont sollicités pour la fourniture de matières premières (huiles, miel, cire...) pour les cosmétiques, ce qui contribue à diversifier les débouchés pour les matières premières agricoles. Par ailleurs, les activités proposées pendant les séjours s'appuieront non seulement sur les compétences propres aux porteurs de projet, mais aussi sur l'offre des prestataires touristiques et du bien-être du territoire (atelier d'art thérapie vannière avec l'Atelier du Tisserand, repas fournis par le GIE du Palais des Fées...). Les activités seront aussi complétées par les sorties labellisées Eco-Tourisme proposées depuis 2020 en partenariat avec l'Association Chrysalide de Celles (52) et des ballades vertes organisées avec Nature Haute-Marne sur le site.

Certains chantiers autour de la biodiversité sont réalisés en partenariat avec le CFPPA de Fayl-Billot. Réalisation d'une mare, plantations pour la biodiversité, construction de murs en pierres sèches, plantations d'arbres fourragers et fruitiers ont ainsi donné lieu à des chantiers écoles dans les dernières années.

Ancrage territorial

L'ancrage territorial de ce projet est très fort, puisque dès sa conception, la volonté de s'appuyer au maximum sur les ressources locales, et notamment naturelles, a guidé les prises de décision des co-fondateurs du GIE.

Le Moulin Jobard, certifié en agriculture biologique sur toute sa surface, doté de 30 Ha de prairies humides et coteaux séchant, se prête à l'élevage de chèvres et à la production de plantes à parfum et médicinales. Par ailleurs, grâce au caractère préservé de son environnement naturel, c'est un lieu idéal pour développer une offre de séjours de courte ou moyenne durée (2 à 6 jours), organisés autour d'activités reconnectantes diversifiées.

Avant même le démarrage des activités économiques sur le site, la majeure partie des constructions nécessaires ont été ou seront réalisées à partir de bois de construction coupé et scié sur le site du Moulin Jobard. Grâce à des méthodes de construction traditionnelles, la mise en œuvre d'une certaine créativité et surtout une grande flexibilité des maîtres d'œuvre, ces bois, souvent de faible valeur marchande, ont été valorisés et contribuent aujourd'hui à stocker du carbone de façon durable.

Ensuite, l'activité de production de cosmétiques a été construite de manière à utiliser uniquement des matières premières locales, exception faite de la soude utilisée pour la saponification. Les plantes utilisées

ont été choisies par leur capacité à pousser naturellement sur le site du Moulin Jobard, ou de s'adapter aux conditions de culture locales. Les matières grasses proviennent uniquement de fermes biologiques voisines, afin d'optimiser le bilan carbone des produits finis.

Par ailleurs, la sollicitation des acteurs locaux listés ci-dessus pour les activités et prestations intégrées à l'offre de séjours contribue également à diffuser une partie de la valeur ajoutée du projet sur le territoire. La patiente mise en réseau de ces différents acteurs, depuis déjà quelques années, favorise la construction d'une image positive du territoire, identifié comme porteur d'un potentiel d'activité et d'installations nouvelles.

Accessibilité

Une fois l'offre de séjours mise en place, l'ouverture à la clientèle locale ou de passage sera facilitée par la possibilité de mixer les publics tout en garantissant la rentabilité des activités. Ainsi, il sera possible d'intégrer des clients individuels aux groupes constitués pour une date dite, sur une thématique donnée. Cette organisation permettra de faciliter l'accès à des prestations peu disponibles localement (espace bien-être en pleine nature, massage psycho-corporels, séances de groupe d'olfactothérapie...).

La mise en place d'ateliers d'hortithérapie pour les résidents des institutions ayant contractualisé sur des activités thérapeutiques permettra une participation au projet des bénéficiaires à travers une implication dans la production des plantes à parfum et médicinales. Entretien, récoltes et distillation pourront ainsi avoir lieu sous forme d'ateliers ludiques.

Afin de pouvoir proposer un panel suffisant d'activités, les co-fondateurs du GIE ont investi lourdement dans l'acquisition de nouvelles compétences. Sarah BERNHARD vient d'obtenir son certificat d'olfactothérapeute, se familiarise avec la méthode de communication positive Imago et a entamé une formation de praticien de santé en psychothérapie. Dominique PAPIN a entamé une formation de masseur psychocorporel pour compléter sa boîte à outil de thérapeute biodynamique.

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

Le projet présenté dans ce dossier se situe en zone ultra-rurale et vise à développer des activités innovantes autour de l'amélioration du bien-être physique et mental des individus. Localement, cette combinaison d'activités ne se fait que très peu. La valorisation des espaces naturels haut-marnais dans le cadre d'activités de bien-être contribue à améliorer l'image de notre territoire et de sa qualité de vie. Les possibilités de reconnexion à soi dans nos îlots de quiétude sont infinies, et si mal connues du public urbain. A proximité relative des grands centres urbains, à 1h de Dijon, à moins de 2h de Troyes et Nancy et à tout juste 3h de Paris, le Moulin Jobard est accessible pour cette clientèle urbaine, dotée d'un pouvoir d'achat intéressant, et attiré par une « mise au vert » à une distance raisonnable.

Là aussi, le projet peut avoir des vertus pédagogiques, et faire redécouvrir un territoire méconnu à cette partie de la population aujourd'hui à la recherche de nouveaux espaces de vie, plus verts, plus calmes, plus humains.

Les cosmétiques 99% locaux sont également assez rares à l'échelle française. Le mouvement « Farm to Face » (de la ferme au visage), initié par certains producteurs outre-Atlantique, progresse petit à petit en Europe. Il met l'accent sur l'utilisation de matières premières naturelles, très peu transformées, et se passe le plus possible d'ingrédients « techniques ».

La conception même des cosmétiques suit un cheminement radicalement différent des pratiques habituelles. Plutôt que de partir d'un concept de produit très normé, ce sont les matières premières disponibles localement qui vont guider le travail de formulation. Ainsi, un long processus a été nécessaire pour pouvoir se passer de matières grasses végétales d'importation (beurre de karité, graisse de coco ou huile de palme), remplacées par du suif, du saindoux et du beurre de chèvre clarifié. Une certaine

pédagogie s'avère indispensable vis-à-vis de la clientèle, mais cette dernière comprend très bien la démarche une fois qu'elle lui est expliquée.

L'approvisionnement local permet aussi une plus grande indépendance des marchés mondiaux et des fluctuations de prix et de disponibilités des matières premières. La relocalisation de la production va de pair avec un très bon bilan carbone, qui répond à la demande sociétale actuelle. Enfin, la grande proximité avec les fournisseurs remet les relations humaines au cœur du processus de production.

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Investissement pour le développement du laboratoire 29399,39 € (mobilier et matériel) Aménagement de l'espace bien être et de la salle d'accueil (10 811,07€), actions de communication 4071,70 € (site internet, photos)	44 282,16 €	LEADER	28 340,16 €	64,00 %
		Région contrepartie LEADER	7 085,00 €	16,00%
		Auto-financement	8 857,00 €	20,00%
TOTAL	44 282,16 €	TOTAL	44 282,16 €	100%

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

M. VARNEY demande si le territoire du Parc National de Forêts n'aurait pas été plus judicieux pour un tel projet. Sarah Bernhard précise qu'en 2016, il était question d'un parc régional sur le périmètre de Pierrefaites, projet qui n'a pas vu le jour.

La note de 10 décidée par le Comité technique est revue à la hausse par le Comité de programmation en indiquant 3 au lieu de 2 sur l'indicateur accessibilité.

Avis du Comité de programmation du 31 mai 2022 : projet sélectionné

GABRASOSA

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

Expert(s) invité(s) :			
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	2	
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	1	
Marqueur 3	Ancrage territorial	2	
Marqueur 4	Accessibilité	3	
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	3	
	TOTAL Poir	11	
Points forts			
Points d'amélioration			
Inscription dans les priorités LEADER	<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche action LEADER Fiche action 2	
Inscription dans les priorités du Projet de territ	<input checked="" type="checkbox"/>		
Statut du projet	Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)		Avis de CP sélectionné
Décision du comité	sélectionné		
Remarques du comité			



DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 31/05/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

1.3. EMULSION(S) FORTE(S) Pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets culturels en Pays de Langres

Maître d'ouvrage : association Tinta 'mars

Statut : association OQDP

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 01/06/2022 au 31/12/2023

Projet de territoire : ORIENTATION 2 : MISONN SUR L'EQUILIBRE ET LA PROXIMITE DE NOS POLES DE VIE

Objectif général 4 : Développer et dynamiser le tissu associatif

Fiche action 4 : Favoriser le « mieux vivre ensemble » et lutter contre l'isolement des personnes

Opération : rendre accessible au plus grand nombre les activités culturelles et sportives dans un esprit de diversité

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

Sur 66 millions de français, 12 millions environ sont touchés par un handicap, 1,5 million sont atteints d'une déficience visuelle et 850 000 ont une mobilité réduite.

Aujourd'hui, en Pays de Langres, une dynamique semble voir le jour autour des spectacles adaptés : Le festival du Chien à plume envisage l'accueil des personnes en situation de handicap sur son site. La compagnie de théâtre Préface a créé un spectacle adapté aux personnes sourdes et malentendantes en collaboration avec l'association « Langres Signe ». L'association Tinta'mars propose également depuis plusieurs années, sa programmation aux personnes en situation de handicap. Cependant ces démarches :

- restent le plus souvent circonscrite à l'accueil en tant que spectateur d'une programmation ;
- ne proposent que trop rarement des ateliers de pratique artistique croisant personnes en situation de handicap et personnes « valides » ;
- ne bénéficient pas d'une communication adaptée ;
- ne placent pas les personnes en situation de handicap comme partie prenante de la construction des projets...

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de Tinta'mars a choisi de mettre en œuvre le projet « Emulsion(s) Forte(s) », pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets culturels en pays de Langres. Ce projet opérera :

- sur les 3 volets de la culture :
 - la création, par l'accompagnement technique et artistique et l'apport en coproduction d'une création artistique écrite avec et pour les personnes en situation de handicap.
 - la sensibilisation à la pratique artistique, par la mise en œuvre d'un atelier impliquant personnes en situation de handicap et personnes « valides », aboutissant à la création d'un jeu de société adapté pour faire danser.
 - la diffusion, par la recherche et la programmations de spectacles adaptés

- sur la formation des bénévoles à l'accompagnement des personnes en situation de handicap en partenariat avec les structures du territoire (APF - France Handicap, Langres signes, etc.) ;
- sur l'investissement dans du matériel adaptés (rampes amovibles, boucles magnétiques, bornes d'accueil, etc.) qui seront par la suite mise à disposition des association du territoire du Pays de Langres pour leurs événements ;
- via la création d'outils de communication adaptés ;
- par l'inclusion des personnes en situation de handicap et les structures d'accompagnement dans les processus de construction du projet.

Dimension collective du projet

Si le projet « Emulsion(s) Forte(s) » est initié et porté par l'association Tinta'mars, il est construit sur des réflexions et des rencontres de plus d'un an, des discussions avec les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap, des personnes concernées, des formateurs, des artistes, des personnes d'expériences.

De par sa nature, le projet nécessite une coopération. C'est pourquoi, nous souhaitons faire en sorte d'impliquer les différents acteurs tout au long du processus :

- pour la formation : en impliquant, par exemple, les acteurs du handicap dans des mises en situation concrètes ;
- pour le choix d'investissement utile en matériel ;
- pour la communication, la création, la pratique ou la diffusion en les impliquant dans les phases de processus de construction du projet.

Le territoire du Pays de Langres abrite plusieurs structures d'accompagnement de ces personnes, structures associative, éducative, etc. avec lesquelles Tinta'mars a déjà ou souhaite travailler.

Tableau des structures d'accueil des personnes en situation de handicap en Pays de Langres

		STRUCTURES D'ACCUEIL							
		Bols l'Abesse	ALEFPA	APEI	PHI LL	ADPEP	Centre G. HEUYER	Langres signe	APAJH
TYPE D'ACCUEIL	ITEP		Montigny + Langres						
	ESAT	Langres				Bourbonne-les-bains			
	FAM			Langres					
	IME	Langres				Bourbonne-les-bains			
	Pension de famille				Langres				
	Foyer de Vie			Bize					
	SESSAD	Langres							
	SAMSAH	Langres							
	CHHM						Langres		
	Promotion LSF							Langres	
MECS								Champigny-lès-Langres	

L'association a également pris contact avec d'autres personnes ou structures ressources sur ou en dehors du territoire :

- **APF France Handicap, Antenne de Chaumont**
- **Vincent POINSOT**, Artiste musicien, aveugle, domicilié à Langres
- **Compagnie ACT2 – Catherine Dreyfus**, compagnie de danse contemporaine, installé à Mulhouse, qui a travaillé à plusieurs reprises sur des projets impliquant des personnes en situation de handicap ;
- **Compagnie Gingolph Gateau**, compagnie de Théâtre d'objet, installé à Troyes, qui a travaillé actuellement sur un projet impliquant des personnes en situation de handicap ;
- **Aurélie Mongis**, Chargée de Mission Culture et Handicap pour la Ville de Tours de 2004 à 2013, formatrice pour l'AGECIF.

Ancrage territorial

En s'appuyant sur les structures d'accueil des personnes en situation de handicap du Pays de Langres ou du département de Haute Marne, en s'appuyant sur les expériences régionales, en proposant de diffuser les actions du projet Emulsion(s) Forte(s) à l'échelle du Pays de Langres, Tinta'mars fait de cette démarche, une démarche construite par les acteurs du territoire pour les habitants/acteurs du territoire :

- Le matériel acheté sera mis à disposition des associations du territoire,
- La formation sera ouverte à toutes les associations culturelles du Pays de Langres,
- L'expérience acquise permettra d'accompagner des démarches équivalentes dans le futur,
- Des outils ressources pourront être par la suite proposés.

Dans la mesure du possible, les acteurs/entreprises du territoire sont et seront mis à contribution pour la construction de ces outils, les achats de matériels et la mise en œuvre des projets.

A titre d'exemple, nous souhaitons utiliser le dispositif « *handivisible* » créé par l'entreprise troyenne « éponyme », dont le logiciel d'exploitation est développé par une entreprise Langroise.

Nous travaillerons également avec Thomas Claude, propriétaire du « *Chat perché* » et créateur de jeu à Langres.

Accessibilité

Le projet « Emulsion(s) Forte(s) » favorise l'accès :

- à la culture d'abord, par l'accompagnement à la création adaptée, la mise en œuvre d'ateliers inclusifs, la mise en place de dispositifs permettant l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- à des espaces d'expression et de réseau relationnel par l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le processus de mise en œuvre du projet – en les positionnant comme moteur du projet – et par la mise en connections des acteurs de la culture et des acteurs du handicap ;
- à la formation par la mise en place de sessions de formation ouvertes aux bénévoles des structures culturelles du territoire
- à l'utilisation de matériels permettant l'accueil des personnes en situation de handicap dans les projets culturels.

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

Au-delà du simple accueil des personnes en situation de handicap en tant que spectateur ou participant à un atelier de pratiques artistiques, la particularité du projet « Emulsion(s) Forte(s) », réside dans le fait de considérer les personnes porteuses d'un handicap, comme actrices à part entière du projet.

Incluses dans le dispositif de construction, elles portent un regard, un rapport nouveau à ce type de démarche :

- être formateurs pour les personnes dites « valides » ;
- choisir le matériel le mieux adapté à leurs besoins ;
- proposer des solutions pour améliorer les outils d'inclusion ;
- penser, construire et mise en œuvre les conditions d'accueil des personnes valides dans des ateliers, des programmations.

Construire avec et non pour, est le maître mot du processus de mise en œuvre du projet « Emulsion(s) Forte(s) »

Dépenses en HT		Ressources en HT		%
Devis de compagnies, création de jeu, achats de matériels adaptés, formation communication, frais de bouche	51 603,41 €	LEADER	32 000,00 €	39,20%
		ETAT / FONJEP	2 090,00 €	2,56%
		CD52	5 000,00 €	6,12%
Frais de rémunération de trois salariés sur le projet	23 418,02 €	DRAC/ARS	4 000,00 €	4,90%
		FDVA	7 750,00 €	9,49%
		PETR	10 000,00 €	12,25%
Frais de mission	6 619,55 €	Ville de Langres	4 000,00 €	4,90%
		Autofinancement	16 800,98 €	20,58%
TOTAL	81 640,98 €	TOTAL	81 640,98 €	100,00%

Avis du Comité de programmation du 31 mai 2022 : projet sélectionné

EMULSION (3) FORTS (3) / Association Tintimars

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

<p>Expertis (marqueurs)</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Marqueur 1</td> <td>Contextualisation du besoin et de l'aspiration</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Marqueur 2</td> <td>Dimension collective du projet (hétérogénéité)</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Marqueur 3</td> <td>Ancrage territorial</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Marqueur 4</td> <td>Accessibilité</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Marqueur 5</td> <td>Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> </table> <p style="text-align: right; font-weight: bold;">TOTAL Points: 15</p>	Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	2	Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	2	Marqueur 3	Ancrage territorial	1	Marqueur 4	Accessibilité	4	Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	6	<div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Points forts</p> <p>Le Comité d'épigrammation félicite ce projet</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Listes d'amélioration</p> </div> <p>Inscription dans les priorités LEADER <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Inscription dans les priorités du Projet de loi <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Statut de projet: Projet sélectionné</p> <p>Remarques du comité</p>
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	2														
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	2														
Marqueur 3	Ancrage territorial	1														
Marqueur 4	Accessibilité	4														
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	6														

Fiche action LEADER Fiche action 4

Avis de CP Décision du comité

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

M. CLEMENT félicite la structure pour ce projet.

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 31/05/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

Salon des savoir-faire industriels, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne :
Le Comité technique a décidé de reporter le passage en Comité de programmation de ce projet en l'absence de justificatif des frais de salaires.

2. PHASE PROGRAMMATION-Présentation de projets soumis au vote

2.1. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : Développement des circuits alimentaires de proximité en Pays de Langres, en utilisant le moteur de la restauration collective porté par le PETR du Pays de Langres

Date de préprogrammation : 17/10/2019

Date d'opération : Du 01/10/2019 au 31/03/2021, reporté au 30/06/2022.

Fiche action 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Type d'opération : Structurer et dynamiser le développement de filières locales (filières osier-végétal, filières fruits, filières artisanat d'art, filière pierres sèches, filière bois, filière touristiques, filière produits locaux)

Descriptif : Développement des circuits courts alimentaires en pays de Langres, en utilisant le moteur de la restauration collective

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Dépenses dur devis :				
- Prestations (sensibilisation - animation) 25 000 €				
- Frais de communication : 4 738,88 €	33 731,65 €	LEADER	62 363,75 €	59,34%
- Petit équipement : 1229,35 €				
- Location de véhicules: 2763,42 €				
Dépenses de rémunération	57 785,04 €	Etat (DRAAF)	15 000,00 €	15,51%
Frais de mission	5 188,00 €	PETR	19 340,94 €	20%
TOTAL	96 704,69 €	TOTAL	96 704,69 €	100%

Budget retenu par l'instruction :

Financiers publics (projet global)	Montant	Taux
Etat - DRAAF	10 492,00 €	15,50%
Autofinancement public appelant du LEADER		
(LEADER/LEADER)	50 247,30 €	57,96%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	49 739,30 €	73,46%
Financements privés		
Autofinancement du MO	17 970,16 €	26,54%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVES	17 970,16 €	26,54%
COUT TOTAL DU PROJET	67 709,46 €	100,00%



DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 31/05/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.2. Etude d'opportunité et de faisabilité pour une organisation de la production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective à l'échelle du Pays de Langres porté par le PETR du Pays de Langres

Date de préprogrammation : 20/04/2021

Date d'opération : du 01/05/2021 au 31/12/2022

Fiche action 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Type d'opération : Structurer et dynamiser le développement de filières locales (filières osier-végétal, filières fruits, filières artisanat d'art, filière pierres sèches, filière bois, filière touristiques, filière produits locaux)

Descriptif : Etude d'opportunité et de faisabilité pour une organisation de la production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective.

Budget présenté dans la demande

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Prestation étude	41 667 €	LEADER	26 666,88 €	64,00%
		Etat (Programme National de l'Alimentation)	6 666,72 €	16,00%
		Auto-financement	8 333,40 €	20,00%
TOTAL	41 667 €	TOTAL	41 667,00 €	100%

Budget retenu par l'instruction :

Financiers publics (projet global)	Montant	Taux
Etat - DRAAF	6 666,72 €	15,56%
Autofinancement public appelant du FEADER	190,08 €	0,44%
FEADER (LEADER)	27 427,20 €	64,00%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	34 284,00 €	80,00%
Financements privés		
Autofinancement du MO	8 571,00 €	20,00%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVES	8 571,00 €	20,00%
COUT TOTAL DU PROJET	42 855,00 €	100,00%



DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 31/05/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.3. Les soleils de Langres porté par le PETR du Pays de Langres

Date de préprogrammation : 17/10/2019

Durée du projet : 24 mois - du 01/01/2020 au 31/12/2021 – Report de date 31/12/2023

Fiche action 1 : Conforter le pays de Langres comme un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristiques :

- Création et mise en œuvre d'un plan de communication visant à faire connaître et informer le positionnement du territoire (e-presse, action de communication à destination des clients du territoire).
- Soutien à la mise en réseau et à la coordination des acteurs et des sites.

Descriptif : Acquisitions de tablettes tactiles multilingues et création d'un nouveau contenu multimédia qui sera utilisé sous IDVizit.

Budget présenté dans la demande

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Dépenses dur devis :	85 000,00 €	LEADER	54 400,00 €	64,00%
- Achat de tablettes et de bornes beacon		GIP	13 600,00 €	16,00%
- Prestation : création d'un nouveau contenu multimédia (texte audio, vidéo...)		Auto-financement	17 000,00 €	20,00%
- Communication		TOTAL	85 000,00 €	100%
TOTAL	85 000,00 €	TOTAL	85 000,00 €	100%

Budget instruit

Financiers publics (projet global)	Montant	Taux
GIP 52	13 455,60 €	16,00%
Autofinancement public appelant du FEADER		
FEADER (LEADER)	53 822,40 €	64,00%
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	67 278,00 €	80,00%
Financements privés		
Autofinancement du MO	16 819,50 €	20,00%
AUTOFINANCEMENT + FINANCEMENTS PRIVES	16 819,50 €	20,00%
COUT TOTAL DU PROJET	84 097,50 €	100,00%



DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 31/05/2022

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

3. POINTS DIVERS :

3.1. Présentation des résultats de l'évaluation par le prestataire

Claire Barthélémy, IGTITG nous a présenter les résultats de l'évaluation de la programmation 2014-2022 sur le pays de Langres, dont les quelques diapositives ci-dessous synthétisent les résultats.

II - PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

PERTINENCE DU PROGRAMME LEADER

Constats :

- La stratégie couvre globalement très bien les besoins du territoire
- Lors de l'enquête 82% des porteurs de projets ont répondu qu'ils n'avaient pas identifié de financement qui leur semblait plus pertinent que LEADER
- Les membres du comité de programmation indiquent que la stratégie est pertinente, et que les porteurs de projets pertinents ont été mobilisés

Pour 23-27 :

- La transition écologique devient un sujet stratégique au vu des orientations nationales et européennes (Pacte Vert)
- Un point d'attention sur les indicateurs : renforcer leur définition, pour en faire un outil de pilotage et d'évaluation

COHÉRENCE DU PROGRAMME LEADER

Constats :

1. Cohérence interne :

- Des enveloppes cohérentes avec les besoins
- Une structuration claire de la stratégie, avec quelques redondances formelles

2. Cohérence externe :

- Une articulation forte avec le projet de territoire 2014-2024
- Une articulation avec les stratégies locales à poursuivre dans la prochaine candidature

Pour 23-27 :

- Poursuite de la dynamique : Le territoire se trouve dans une période charnière avec de nombreuses contractualisation/labellisation en cours ou récentes, en particulier le PTRTE, mais aussi sur des thématiques précises (PAT, PAH, CLS, Parc...).
- Identifier les financements en concurrence?

CONTRIBUTION DES OPÉRATIONS AUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE LEADER

Degré d'atteinte des objectifs selon les porteurs : 54%



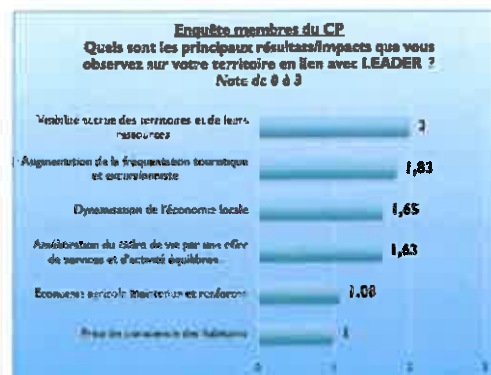
Formation de l'Institut Godin et grille basée sur les 5 marqueurs de l'innovation = bonne pratique présentée aux autres GAL

Constats:

1. Une stratégie centrée sur l'innovation
2. Des projets qui contribuent à renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire
3. Des résultats variables selon les fiches-actions
4. Des acteurs satisfaits des résultats obtenus
5. La mobilisation plus compliquée des associations, comme c'est souvent le cas pour LEADER
6. Un besoin de soutien aux projets de mutualisation qui a été couvert par des voies indirectes

Pour 23-27 :

- Nouvelles thématiques : nouveaux acteurs, nouveaux relais
- Les projets à anticiper : de mutualisation ; de coopération
- La question des associations



II - ECHANGE SUR LES PISTES DE PRÉCONISATIONS

EN RÉSUMÉ, POUR LE PROGRAMME LEADER DU PAYS DE LANGRES

Bonnes pratiques à poursuivre

- L'articulation forte avec les stratégies du territoire/le projet de territoire
- La dynamique forte de la gouvernance locale
- L'appui poussé aux porteurs de projets par l'équipe technique du GAL
- Le bénéfice de la capacité d'animation et d'ingénierie du PETR
- Le travail de formation sur l'innovation au sein du GAL
- La qualité de la grille de notation et des travaux préparatoires à la sélection des opérations par le GAL
- La présentation des projets par les porteurs en comité de programmation
- Le dynamisme du comité de programmation (durée, visites de projets, focus thématiques)
- La coopération de proximité

Evolutions envisageables

- L'ouverture à de nouvelles thématiques et donc à de nouveaux acteurs
- Une animation plus active pour l'émergence de projets (y compris via des relais), ciblée sur certains porteurs ou projets à valeur ajoutée identifiés dans la stratégie
- Une réflexion sur la mobilisation des associations, et le cas échéant, l'animation et l'appui dédié
- Une rédaction plus large des fiches-actions, et l'intégration du soutien aux actions de mutualisation
- Un travail sur les indicateurs, outils de pilotage et de valorisation des réalisations et résultats
- Une priorisation des projets à financer au besoin
- Un renforcement des ressources du GAL (RH)
- La mise en place d'appui mutualisé aux porteurs de projets
- Un renforcement de la prévention du conflit d'intérêt au vu des exigences UE très fortes sur le sujet

3.2. Candidature LEADER

3.3.1. L'appel à candidature est paru

L'appel à candidature leader 2023-2027 a été publié le 11/04/2022

Les principes mis en valeur sont les suivants :

Répondre aux objectifs de la PAC : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales »,

La stratégie doit traduire des approches novatrices, des projets innovants, une gouvernance locale et la complémentarité avec les politiques publiques, LEADER contribue à relever les défis liés aux transitions (économique, sociale, démographique, écologique et numérique) qui impactent directement les territoires...».

Le calendrier :

Date de lancement	11/04/2022
Date limite de dépôt du dossier de candidature	12/10/2022
Analyse et sélection des candidatures (à titre indicatif)	Octobre 2022 – février 2023

La **méthodologie** est similaire à celle de la dernière programmation : présentation du territoire, processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie, présentation de la stratégie (diagnostic, stratégie, plan d'actions, plan financier), gestion et suivi de l'évaluation (équipe technique, composition du CPROG, modalités d'évaluation).

3.2.2. Travail sur l'élaboration de la candidature : où en sommes-nous ?



THEME CHOISI : PILOTONS TOUTES LES TRANSITIONS POUR AMELIORER LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE :

- **PILOTONS** : ne subissons pas les changements, A nous d'être acteurs, de conduire la démarche de changement,
- **TOUTES LES TRANSITIONS** : qu'ils s'agissent de transition écologique, économique ou sociale,
- **POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE** : l'importance d'être bien ensemble, de préserver et d'améliorer la qualité de vie du pays de Langres,
- **ENSEMBLE** : cette stratégie s'adresse à tous les habitants, des plus jeunes au plus anciens.

→ Evoquer les transitions, c'est parler de la mise en place d'un modèle de développement résilient et durable, qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Résultats attendus d'ici à 2027 : Amorcer le changement

- **TRANSITION ECOLOGIQUE** : BIEN PRESERVER – GERER LES RESSOURCES / BIEN MANGER / BIEN SE DEPLACER
- **TRANSITION ECONOMIQUE** : BIEN ENTREPRENDRE / BIEN ACCUEILLIR / BIEN TRAVAILLER
- **TRANSITION SOCIALE** : BIEN S'ELEVER / BIEN GRANDIR / BIEN VIEILLIR

3.3. Clause de revoyure

L'affectation d'une enveloppe supplémentaire en le 23 juin 2021 a affecté les règles d'engagement et le GAL du Pays de Langres doit respecter des sommes à engager et à payer d'ici fin juin 2022, à savoir :

- pour les engagements : les sommes à engager sont de 269 582,70 € entre le 23 juin 2021 au 30/06/2022.

Les objectifs seront atteints avec la programmation des dossiers sur ce Comité de programmation.

- pour les paiements : les sommes à payer sont de 215 735,70 € entre le 23 juin 2021 au 30/06/2022.

Concernant le paiement, les objectifs seront atteints avec le paiement des dossiers Médias Création recherche et Ingénierie 2021, actuellement en cours.

4. MAQUETTE FINANCIERE :

Avant le CPROG du 30/05/2022 :

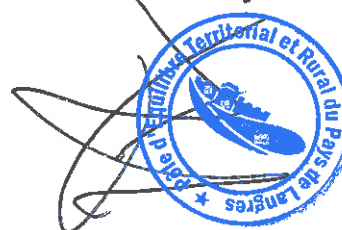
Fiches actions	Enveloppe réparties au 07/03/2022	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
		en I	en %	en I	en %	en I	en %	en I	en %
Axe 1	700 294,32 I	570 077,91 I	81%	434 783,36 I	62,09%	427 548,45 I	61,05%	178 910,21 I	25,55%
FA 1 Tourisme	700 294,32 I	570 077,91 I	81%	434 783,36 I	62,09%	427 548,45 I	61,05%	178 910,21 I	25,55%
Axe 2	590 474,86 I	591 798,82 I	100%	399 095,38 I	67,20%	323 013,35 I	63,28%	232 121,20 I	39,38%
FA 2 Economie	421 819,22 I	424 133,98 I	101%	237 883,00 I	56,39%	225 230,84 I	53,42%	154 720,60 I	36,68%
FA 3 Economie	167 654,84 I	167 654,84 I	100%	161 206,38 I	96,15%	147 689,31 I	88,09%	77 400,60 I	46,17%
Axe 3	195 928,62 I	259 042,85 I	130%	113 423,19 I	57,89%	113 423,19 I	57,89%	7 476,00 I	3,81%
FA 4 Services	195 928,62 I	259 042,85 I	130%	113 423,19 I	57,89%	113 423,19 I	57,89%	7 476,00 I	3,81%
Axe 4 - Coopération	60 939,74 I	52 894,84 I	87%	22 867,86 I	36,38%	22 867,86 I	36,38%	0,00 I	0,00%
Axe 5 - Animation	410 776,26 I	348 657,40 I	85%	347 405,27 I	84,57%	328 447,84 I	79,96%	209 908,34 I	51,10%
	1 957 413,00 I	1 759 285,31 I	90%	1 316 868,00 I	67,28%	1 264 606,43 I	64,61%	628 409,75 I	32,10%

Après le CPROG du 30/05/2022 :

Fiches actions	Enveloppe réparties au 07/03/2022	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
		en I	en %	en I	en %	en I	en %	en I	en %
Axe 1	700 294,32 I	570 077,91 I	81%	488 605,76 I	69,77%	481 370,85 I	68,74%	178 910,21 I	25,55%
FA 1 Tourisme	700 294,32 I	570 077,91 I	81%	488 605,76 I	69,77%	481 370,85 I	68,74%	178 910,21 I	25,55%
Axe 2	590 474,86 I	591 798,82 I	100%	405 783,88 I	70,01%	439 633,85 I	74,50%	232 121,20 I	39,38%
FA 2 Economie	421 819,22 I	424 133,98 I	101%	304 557,50 I	72,20%	292 084,54 I	69,23%	154 720,60 I	36,68%
FA 3 Economie	167 654,84 I	167 654,84 I	100%	161 206,38 I	96,15%	147 689,31 I	88,09%	77 400,60 I	46,17%
Axe 3	195 928,62 I	259 042,85 I	130%	113 423,19 I	57,89%	113 423,19 I	57,89%	7 476,00 I	3,81%
FA 4 Services	195 928,62 I	259 042,85 I	130%	113 423,19 I	57,89%	113 423,19 I	57,89%	7 476,00 I	3,81%
Axe 4 - Coopération	60 939,74 I	52 894,84 I	87%	22 867,86 I	36,38%	22 867,86 I	36,38%	0,00 I	0,00%
Axe 5 - Animation	410 776,26 I	348 657,40 I	85%	347 405,27 I	84,57%	328 447,84 I	79,96%	209 908,34 I	51,10%
	1 957 413,00 I	1 810 921,62 I	93%	1 437 365,70 I	73,43%	1 385 103,33 I	70,76%	628 409,75 I	32,10%

Estimation de l'enveloppe restante à 250 000 €, incluant les nouveaux projets sélectionnés, les futurs dégagements et le réabonnement de 30 000 € en raison du rejet du dossier LEADER « Création d'un jeu de société dédié au Pays de Langres ».

Monsieur Nicolas FUERTES,
Président du GAL du Pays de Langres



Annexe 1 : marqueurs

Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration 1 point : les besoins et aspirations ne sont pas identifiés 2 points : les besoins et aspirations sont identifiés par une personne ou une structure 3 points : les besoins et aspirations sont partagés par un collectif d'acteurs 4 points : les besoins et aspirations sont exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité) 1 point : pas de collectif 2 points : le projet fait intervenir deux catégories d'acteurs différentes 3 points : le projet fait intervenir trois catégories d'acteurs différentes 4 points : le projet fait intervenir quatre catégories d'acteurs différentes et plus
Marqueur 3	Ancrage territorial 1 point : pas d'ancrage territorial 2 points : le projet fait appel à des acteurs locaux (logique de prestation) 3 points : le projet implique des acteurs locaux (logique de construction/coordination/réponse commune) 4 points : le projet renforce l'identité du territoire (patrimoine, savoir faire, culture, etc.)
Marqueur 4	Accessibilité 1 point : le projet ne favorise pas l'accessibilité 2 points : le projet favorise l'accès à un bien, un service ou un dispositif 3 points : le projet favorise l'accessibilité par la montée en compétence 4 points : le projet favorise l'accessibilité par la participation des bénéficiaires/usagers
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant 1 point : pas de nouveauté 2 points : dans le bien, service, dispositif proposé 3 points : dans les manières de faire 4 points : dans le bien, service, dispositif proposé et les manières de faire



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

CONTACT

PETR du Pays de Langres
215 av. du 21^{ème} Régiment d'Infanterie
52200 LANGRES
03 25 84 10 00

www.pays-langres.fr

